

effet leur place naturelle. Armes parlantes par excellence dont je reproduis ici l'image (1), un peu altérée, d'après un sceau devenu fort rare, que j'ai eu l'heureuse chance de découvrir chez M. le marquis de Virieu, au bas de trois *vidimus* de 1749 (2). Seulement, comme, vu son



état de conservation, il n'est guère possible d'y distinguer le lièvre, habitant de la forêt, et qu'on y voit, en plus que sur le panneau en question, un petit *sacellum*, représentation conventionnelle sans-doute de la Chartreuse elle-même, je suppose que ce panneau n'en est pas une reproduction fidèle et n'est qu'une œuvre de la fantaisie du sculpteur.

Ce panneau fut enlevé avec beaucoup d'autres, lors de la Révolution, et je l'ai vu pendant longtemps dans la maison d'un particulier du Grand-Lemps. Il appartient actuellement à M. le marquis de Virieu, qui l'a placé dans sa bibliothèque, au château de Pupetière.

Il est une autre espèce d'antiquités, dont je veux également dire un mot en passant. Ce sont les barques des

(1) Cette reproduction est fort exacte et a été gravée, sur mon dessin, par M. Dardelet, avec le soin et l'habileté qu'il met à toutes les œuvres émanées de son burin.

(2) Ces trois copies ou *vidimus* sont certifiées conformes aux textes originaux par le procureur syndic de la Sylve-bénite, P. Amédée Rosset, le 16 janvier 1749. Ce sont :

1° Donation faite à la Sylve-bénite par Jacques de Virieu en 1228, en présence de Martin de Virieu et de Siboud de Clermont ;

2° Exemption de péage sur la terre de Faverges accordée aux Chartreux de la Sylve-bénite par Martin de Virieu, seigneur de Faverges.

3° Partage entre Guillaume, Amédée et Guignes de Virieu, en présence d'Hector de Comers, leur oncle, fait à la Sylve-bénite en 1244.